

Développement de l'artisanat - Charte de partenariat Ville / Chambre de Métiers du Doubs

M. ANTONY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'artisanat occupe une place particulière dans l'économie française puisqu'il est défini à la fois par un critère de taille (moins de 11 salariés) et par l'appartenance à des secteurs d'activité très précis.

Son champ s'étend à des secteurs aussi variés que l'artisanat de production, le bâtiment, le commerce mais aussi les services.

Certains sont clairement identifiés, d'autres s'apparentent davantage à l'industrie (micro-techniques par exemple).

En effet, le tissu artisanal est composé de plus de 1 200 entreprises, soit environ 3 000 emplois, réparties sur le territoire communal dont l'activité souvent méconnue mais toujours de haut niveau, mérite d'être valorisée. Utiliser le savoir-faire de ces hommes, c'est associer leurs entreprises au rayonnement de Besançon.

C'est pourquoi, la Ville de Besançon et la Chambre de Métiers du Doubs ont entrepris de définir un programme, fixant des objectifs précis, qui offre des perspectives innovantes et valorisantes pour tous, à travers la reconnaissance officielle et durable du savoir-faire des entreprises artisanales bisontines et qui prévoit :

- d'associer les artisans au développement et au rayonnement de la cité,
- de favoriser le développement de ce secteur d'activité,
- de conduire de façon partenariale les actions de revitalisation économique,
- d'étudier l'implantation d'un secteur réservé à l'artisanat d'art.

Sur avis favorable de la Commission Développement Economique, le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention entre la Ville de Besançon et la Chambre de Métiers du Doubs.

M. ANTONY : Il s'agit d'officialiser un partenariat déjà ancien et de célébrer les bons rapports qui unissent la Ville et la Chambre de Métiers du Doubs. Depuis à peu près un an et demi, des réunions de travail ont eu lieu entre permanents et élus de deux collectivités. Cette charte fait un état des lieux, dresse le constat des convergences des politiques de nos deux collectivités et propose un champ d'actions. Je voudrais affirmer avec force que la Ville reconnaît le caractère irremplaçable de l'artisanat, la richesse de ses savoir-faire, son rôle dans la création d'emplois et qu'elle entend formaliser des liens déjà existants entre nos deux collectivités. Si vous adoptez cette délibération, il sera constitué un groupe de pilotage composé des représentants des deux parties chargés de susciter l'adhésion des partenaires locaux, d'envisager les moyens financiers propres à assurer la mise en œuvre des actions et d'informer les partenaires. Je suis sûr, Monsieur le Maire, que tout le monde m'a écouté avec beaucoup d'attention et va vous autoriser à signer cette charte partenariale. Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.

M. LE MAIRE : Il y a en effet quelques perturbateurs dans la salle ! Mais on aime bien être perturbés par eux...

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, il n'y a pas effectivement, dans cette grande déclaration d'intention en faveur de l'artisanat, de chiffres qui soient avancés pour financer cette importante

opération. Je voudrais au passage demander ce qu'il est advenu des projets édictés dans l'opération Grand-Centre en faveur de l'artisanat, notamment l'implantation de zones artisanales dans le tissu urbain.

M. ANTONY : Nous sommes là à la conjonction de deux délégations. Il est vrai que je me suis impliqué également dans le cadre de Grand-Centre et je voudrais ajouter qu'à la suite de cette charte qui sera soumise à signatures, il est listé un corpus d'actions proposées précisément à la réflexion de ce groupe qui doit mettre en œuvre et en forme le programme de nos deux collectivités.

Je voudrais, pour répondre à M. le Député, lire quelques extraits de ce programme. Il y a, parmi les actions proposées, la poursuite du travail engagé sur le quartier Brulard pour la mise en œuvre d'un programme visant la population et l'adaptation des entreprises, la modélisation des procédures d'intervention sur ce quartier à d'autres quartiers sensibles, il y a la conception de zones artisanales, comme celle que nous avons développée sur la carrière JEANNIN aux Montarmots ou que nous développons chemin des Planches. Il y a également une réflexion à mener pour installer de l'artisanat d'art dans les rues au pied de la Citadelle, rue Renan et rue Ronchaux pour être précis mais nous attendons pour cela la mise en œuvre du tunnel sous la Citadelle qui nous permettra de nous réapproprier ces rues lorsqu'il n'y aura plus le passage de 10 à 15 000 véhicules par jour.

M. LE MAIRE : Cette réponse vous convient-elle, Monsieur JACQUEMIN ?

M. JACQUEMIN : Je m'interroge simplement, Monsieur le Maire, sur ce que veut faire M. l'Adjoint chargé des Affaires Economiques dans le quartier Brulard où actuellement j'observe une grande difficulté des artisans qui y sont. J'ai d'ailleurs déjà attiré l'attention du Conseil sur cette question. Pendant les travaux qui sont des travaux de longue durée, les commerçants ont à souffrir d'une manière très grave d'une baisse d'activité de plus de 40 % actuellement. Il y a là une situation qui se retourne totalement sur l'image de cette opération. Que comptez-vous faire, Monsieur le Maire, pour compenser la perte d'exploitation de ces commerçants et artisans menacés dans leur existence même ?

M. TISSOT : En dehors de ce qui concerne les affaires économiques avec qui nous nous concertons pour apporter notre aide aux commerces de Brulard, il y a déjà une première mesure que vous connaissez puisqu'elle a été prise par l'Office Municipal d'HLM qui consiste à leur accorder la gratuité de loyer. Ils ont une gratuité totale de loyer jusqu'à nouvel ordre depuis déjà plusieurs mois. C'est la première chose. D'autre part, on conduit une action d'animation en commun avec la Chambre de Métiers. Il y a eu une première action d'animation du quartier pour les fêtes de fin d'année et là nous prévoyons de mettre sur place une seconde action d'animation qui coûtera environ 150 000 F et qui sera financée conjointement par la Ville, l'Office Municipal d'HLM et la Caisse des Dépôts. Nous n'avons eu qu'un premier contact avec la Caisse des Dépôts, ce n'est pas encore acquis. Voilà où nous en sommes pour l'instant sachant que tous les commerces ne sont pas concernés au même niveau.

J'ai eu un courrier de Michel VIALATTE, en ce qui concerne Casino et Bureautique Diffusion ; nous ne sommes pas exactement dans le même cas de figure. Casino ne dépend pas uniquement du quartier de Brulard pour vivre et nous sommes en train d'étudier par mesure de justice, mais cela on en avait parlé déjà depuis un bon moment, une réduction qui serait équivalente au loyer moyen d'un des commerces de Brulard. En ce qui concerne Bureautique Diffusion, leur clientèle n'est pas du tout tournée sur le quartier et ces travaux n'ont pas eu, que l'on sache, de répercussions, -ils ne nous ont d'ailleurs rien demandé- sur son activité.

D'autre part, une surface disponible est prévue pour l'installation d'un bar-salon de thé qui pourrait redonner un petit plus d'animation, mais pour l'instant, ce n'est qu'un projet.

Donc la première action concrète a été la gratuité de loyer mais nous suivons de très près en liaison avec la Chambre de Métiers l'évolution de la vie de ces commerces pour les accompagner le long de ces travaux.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous comprenez l'urgence de la situation. Je comprends bien qu'on étudie ce problème mais les réponses qui sont faites me paraissent encore vagues. Je souhaiterais un plan précis et d'urgence concernant l'existence même de ces commerçants.

M. LE MAIRE : Nous sommes en contact, j'allais dire presque quotidien avec eux, permanent en tout cas.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.